

**Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune Les Deux Alpes**

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-010

COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 – Marchés publics

OBJET : Modification des avenants n°1 et n°2 du marché de travaux pour la réhabilitation technique et la remise en service de la piscine patinoire la Croisette pour un montant de : 312 970, 89 € HT (+ 8, 73 %)

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L1414-4 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2194-1-2°-3°-5°, R2194-2 et R2194-5 ;

Vu la délibération n° 2024-090 du 4 juin 2024 portant délégation de fonctions de l'assemblée délibérante à l'exécutif ;

Vu le marché cité en objet, attribué en commission d'appel d'offres du 23 mai 2025 et notifié le 1^{er} juillet 2025 ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 27 janvier 2026.

DÉCIDE

Article 1 : De modifier par avenant le montant du marché n° 2025-F-11_Travaux pour la réhabilitation technique et la remise en service de la piscine et la patinoire de la croisette comme suit :

Lot 3 : Menuiseries Métalliques et Serrurerie

Montant HT de l'avenant n°1 : 224 808, 35 €

Nouveau montant HT du marché public : 605 666, 85 €

% de l'écart introduit par l'avenant : 59, 03 % (dont 14, 54% pour les modifications de faible montant et 44, 49% pour les modifications à la suite d'aléas et circonstances imprévisibles)

Pour rappel : Titulaire du marché public : **CARBONERO**

Montant initial du marché public : 380 858, 50 € HT

Lot 5 : Equipements cabines vestiaires et Casiers

Montant HT de l'avenant n°1 : - 32 291 €

Nouveau montant HT du marché public : 37 213 €

% de l'écart introduit par l'avenant : - 46, 46%

Pour rappel : Titulaire du marché public : **NAVIC**

Montant initial du marché public : 69 504 € HT

Lot 6 : Revêtements durs : Sols et Murs

Montant HT de l'avenant n°1 : 20 981 €

Nouveau montant HT du marché public : 108 166 €

% de l'écart introduit par l'avenant : 24, 06 %

Pour rappel : Titulaire du marché public : **ASSETTO GREEN**

Montant initial du marché public : 87 185 € HT

Lot 10 : Electricité Courants Forts et Faibles

Montant HT de l'avenant n°1 : 84 256, 71 €

Nouveau montant HT du marché public : 420 050, 31 €

% de l'écart introduit par l'avenant : 25, 09 %

Pour rappel : Titulaire du marché public : **INEO RHONE ALPES AUVERGNE**

Montant initial du marché public : 335 793, 60 € HT

Lot 11 : Traitement d'eau et Jeux d'eau

Montant HT de l'avenant n°1 : - 4 698, 16 €

Nouveau montant HT du marché public : 1 186 361, 84 €

% de l'écart introduit par l'avenant : - 0, 39 %

Pour rappel : Titulaire du marché public : **EUROTECHNOLOGIE SAS**

Montant initial du marché public : 1 191 060 € HT

Lot 15 : Billetterie - Contrôle d'accès

Montant HT de l'avenant n°1 : 4 743 €

Nouveau montant HT du marché public : 48 360, 10 €

% de l'écart introduit par l'avenant : 10, 87 %

Pour rappel : Titulaire du marché public : **HEITZ SYSTEM**

Montant initial du marché public : 43 617, 10 € HT

Lot 16 : Froid et Équipements Patinoire

Montant HT de l'avenant n° 2 : 15 171 €

Nouveau montant HT du marché public : 1 047 375 €

% de l'écart introduit par l'avenant : 1, 47 %

Pour rappel : Titulaire du marché public : **PROVENCE FROID INDUSTRIE**

Montant initial du marché public : 1 032 204 € HT

Article 2 : Les avenants pour chacun des lots prennent effet à compter de leur date de notification.
Les autres dispositions du marché initial non concernées par les avenants demeurent inchangées.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.
Ampliation adressée à Madame la préfète de l'Isère.



Les Deux Alpes, le 28 janvier 2026
Par délégation du conseil municipal,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS